DÉMÉNAGEMENT DE L'ADMINISTRATION CENTRALE EN TOUR SÉQUOIA : LA TOUR PREND L'EAU MAIS LA DICOM NE LE DIT PAS

Environ 700 agents ont été transférés en tour Séquoia en juillet et la DICOM nous abreuve de communiqués triomphants dans le style *«les agents dansent et chantent de bonheur leur mug à la main dans leurs nouveaux bureaux tout neufs»*.

Jugez-en (le «Mail d'actu» n°25) : *«les agents ont intégré leur nouvel espace de travail dans des conditions satisfaisantes», «Accueillis tous les matins par un petit déjeuner, les agents reçoivent un livret d'accueil leur précisant le fonctionnement de la tour Séquoia, une brochure sur les éco-gestes au bureau et un mug en cadeau de bienvenue»*, (les agents) *«ont pris possession de leur nouveau bureau»...*

En réalité, en plus du manque de place dans de nombreux bureaux, d'importants dysfonctionnements perturbent le travail et la vie du personnel : stores en panne, climatisation et ventilation insuffisantes, électricité impossible à régler ni à éteindre en plein jour (les faux plafonds vont être démontés pour réviser les capteurs), inondation du dernier étage à deux reprises à la suite de fortes pluies... et même un agent logé dans un espace de confidentialité (signalée par la CGT, cette situation devait prendre fin en quelques jours ; nous vérifierons que c'est bien le cas).

Des réunions d'échanges et de suivi ont lieu tous les 15 jours, les OS signalant les problèmes non réglés et suivent les réponses apportées, dans l'objectif également d'obtenir des évolutions de la configuration de l'espace. C'est pourquoi il est important que les problèmes qui ne sont pas résolus rapidement, ou qui affectent la santé des agents, soient signalés au registre Santé et Sécurité.

UNE LETTRE DE LA CGT, UNE AG AVEC LES AGENTS DE LA DICOM, UNE REN- CONTRE AVEC LE SG ET UNE AFFAIRE À SUIVRE

Le 23 juillet, notre syndicat adresse au SG, au DRH et à la directrice de la DICOM une lettre pour protester contre le «volontariat» obligatoire imposé aux agents de la DICOM pour constituer une antenne de communication de 7 personnes à la disposition de la ministre de l'écologie boulevard Saint-Germain, sans fiches de postes, sans consultation du CT du SG, dans des conditions horaires et de travail inacceptables.
Le 29 juillet, notre syndicat organise une réunion à laquelle participe un nombre élevé d'agents de la DICOM en cette période de vacances et à laquelle se joint FO.

Le 31 juillet, les deux syndicats sont reçus par le secrétaire général et publient le lendemain le compte-rendu suivant :

«Le secrétaire général du ministère M. Mazauric a reçu à leur demande hier 31 juillet 2014 les syndicats CGT et FO d'administration centrale au sujet de la création boulevard Saint-Germain d'une antenne dédiée de la DICOM de 7 personnes auprès de la ministre de l'écologie.
M. Mazauric avait également invité les syndicats CFDT et UNSA, mais ceux-ci n'ont pas envoyé de représentants.

Les demandes suivantes, exprimées par les agents de la DICOM lors de la rencontre avec la CGT et FO le 29 juillet, ont été satisfaites :

• l'affectation dans cette équipe se fera uniquement sur la base du volontariat,
• des fiches de poste précises seront élaborées rapidement,
• une note du secrétariat général rappellera que les agents de la DICOM en poste boulevard Saint-Germain restent régis par le règlement intérieur de l'ARTT en administration centrale et ne doivent pas déroger aux règles communes en matière de temps de travail, récupération des heures supplémentaires, respect des garanties minimales,
• la directrice de la DICOM et la personne chargée du pilotage et de la coordination sur place veilleront au respect de ces dispositions,
• le comité technique du secrétariat général sera consulté en septembre.

En revanche, le secrétaire général a refusé que les agents perçoivent des ISP (indemnités de sujétions particulières) comme les membres et les personnels dits "de support" des cabinets ministériels. Ces primes de cabinet, qui représentent de 25 à 30 millions d'euros par an pour l'ensemble des ministères, soit 9000 euros en moyenne par agent et par an, s'ajoutent aux rémunérations et indemnités habituelles pour compenser les contraintes particulières des emplois de cabinet. Il est donc bien évident que, ne percevant pas ces primes, les agents de la DICOM ne doivent pas subir de telles contraintes, en particulier horaires.

Les représentants CGT et FO demanderont également que le CHSCT soit consulté sur cette modification des conditions de travail de la DICOM. N'hésitez pas à leur faire part des problèmes que vous rencontrez, de vos remarques et suggestions.»

Encourageant ? Oui, mais il faudra veiller à la suite, en termes tant de conditions de travail que de fonctionnement de la DICOM au service de l’ensemble des services des ministères de l'écologie et du logement.